



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1^{er} septembre 2015 à 19 h
Serres municipales - 7000, boulevard LaSalle**

PRÉSENCES :

Monsieur Jean-François Parenteau, Maire d'arrondissement
Madame la conseillère Manon Gauthier, Conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Sterling Downey, Conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Luc Gagnon, Conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Andrée Mauger, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Pierre L'Heureux, Conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Madame la conseillère Marie-Eve Brunet, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Pierre Winner, Directeur d'arrondissement
Madame Caroline Fisette, directrice du bureau d'arrondissement et secrétaire
d'arrondissement
Madame Michèle Giroux, directrice de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Madame Nicole Ollivier, directrice de la culture
Monsieur Martin Roberge, directeur des travaux publics
Monsieur Jean Cardin, directeur, direction adjointe des projets d'infrastructure
et du génie municipal

CA15 210224

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi
1^{er} septembre 2015.

10.01

CA15 210225

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet
2015.**

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juillet 2015 soit par les présentes considéré comme lu, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil et il est par les présentes approuvé.

10.02

CA15 210226

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 30 juin 2015, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA15 210172 (46, Place du Commerce) ainsi que les projets de règlements de zonage 1700-101, 1700-102 et 1700-103.

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement de Verdun tenue le 30 juin 2015, à 18 h, portant sur le projet de résolution CA15 210172 (46, Place du Commerce) ainsi que les projets de règlements de zonage 1700-101, 1700-102 et 1700-103, soient par les présentes considérés lus, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement et ils sont par les présentes approuvés.

10.03

Rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun.

Le maire Jean-François Parenteau fait lecture du Rapport sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus* et la liste des contrats octroyés excédant 25 000 \$, pour la période du 25 septembre 2014 au 7 août 2015, ainsi que celle des contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$

Retour sur la dernière séance du conseil d'arrondissement

Le maire et les conseillers font un retour sur les questions découlant de la dernière séance du conseil d'arrondissement.

CA15 210226.1

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de questions débute à 19 h 57 pour se terminer à 21 h 10; 16 personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

- Madame Hélène Pitre dépose une pétition intitulée *Pas de plage à Verdun*.
-

CA15 210227

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord ltée, pour la réfection de toiture aux Ateliers municipaux (bassins A-3 et A-4), au prix total de 211 082,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public S15-013 (6 soumissionnaires). (1153678001)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 211 082,60 \$ pour la réfection de toiture aux Ateliers municipaux (bassins A-3 et A-4), le cas échéant;
2. D'accorder à *Couverture Montréal Nord ltée*, le contrat à cette fin, soit au prix de sa soumission au montant de 211 082,60 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S15-013;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement indiqué. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

20.01 1153678001

CA15 210228

Autoriser une dépense maximale de 142 394,24 \$, taxes incluses et accorder un contrat à J.A. Larue inc., pour la fourniture d'une souffleuse à neige de type à ruban et turbine devant être couplée à un tracteur chargeur articulé, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 142 394,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14595 (2 soumissionnaires). (1156458002)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 142 394,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'une souffleuse à neige de type à ruban et turbine;
2. D'accorder à *J.A. Larue inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une souffleuse à neige de type à ruban et turbine devant être couplée à un tracteur chargeur articulé, au prix et aux conditions de sa soumission, soit 142 394,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14595;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.02 1156458002

CA15 210229

Approuver la prolongation de la période autorisée pour les marchés familiaux Wellington et Desmarchais/Crawford. (1152586003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver la prolongation de la période autorisée pour les marchés familiaux Wellington et Desmarchais/Crawford, comme suit :
 - Le marché familial de Wellington se tiendra les dimanches, entre 11h et 15h, du 3 juillet au 11 octobre 2015, dans un espace vert situé sur la rue Wellington comme le parc des Madelinots, le parc Grenier ou un autre endroit à déterminer.
 - Le marché familial de Desmarchais/Crawford se tiendra les mercredis, entre 15 h 30 et 19 h 30, du 8 juillet au 11 octobre 2015, dans le petit espace vert situé devant l'entrée principale du Centre culturel de Verdun situé au 5955, rue Bannantyne.
2. Et d'édicter les ordonnances nécessaires à cette fin pour la tenue des événements.

20.03 1152586003

CA15 210230

Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme *Action Prévention Verdun*, pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine en ajout à la contribution de base accordée par l'arrondissement de Verdun et approuver le projet de convention. (1152586006)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière de 12 500 \$, dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), à l'organisme *Action Prévention Verdun*;
2. D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et *Action Prévention Verdun* établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. DE mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention ;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par la Ville centre.

20.04 1152586006

CA15 210231

Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Argoulets Verdun Handball*, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015. (1155114007)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Argoulets Verdun Handball*, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015;
2. D'autoriser le versement de 500 \$ à l'organisme *Argoulets Verdun Handball* à cette fin;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.05 1155114007

CA15 210232

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la *Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal*, pour le partenariat et les services offerts. (1156811008)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 5 000 \$ à titre de contribution financière pour le partenariat offrant de la visibilité à l'arrondissement et des services auprès des gens d'affaires de Lachine, LaSalle, Verdun et du Sud-Ouest, pour une période d'une année, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016;
2. D'accorder la contribution financière de 5 000 \$, taxes applicables incluses, le cas échéant, à la *Chambre de commerce et d'industrie du Sud-Ouest de Montréal*;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.06 1156811008

CA15 210233

Accorder le premier versement de la contribution financière 2015 aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015, pour un total de 13 248,50 \$. (1153461016)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 13 248,50 \$, non taxable, afin d'accorder une avance sur la contribution financière aux organismes reconnus inscrits au présent dossier, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015. Ces montants représentent un premier versement ou une subvention de démarrage, selon le cas.
2. D'octroyer aux organismes reconnus énumérés ci-dessous, un premier versement de la contribution financière 2015, comme suit :

Les amateurs de baseball mineur de Verdun (147526)	1 416,50 \$
La maison des jeunes Le point de mire (129407)	<u>11 832,00 \$</u>
Total:	13 248,50 \$
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements indiqués, le cas échéant.
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré les virements indiqués, le cas échéant.

20.07 1153461016

CA15 210234

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme *Amalgame Montréal inc.* pour lui permettre d'organiser des activités dans le cadre de son 25^e anniversaire. (1152586005)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière de 500 \$ à l'organisme *Amalgame Montréal inc.* pour lui permettre d'organiser des activités, dans le cadre de son 25^e anniversaire;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. DE mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

20.08 1152586005

CA15 210235

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la *Concertation en développement social de Verdun* pour l'année 2015-2016, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social, et approuver le projet de convention. (1152586004)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'accorder une contribution financière de 31 113 \$, pour l'année 2015-2016, à la *Concertation en développement social de Verdun*, conformément aux paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local;
2. D'autoriser le versement de 31 113 \$, à la *Concertation en développement social de Verdun* à cet effet;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
4. DE mandater madame Nicole Ollivier, directrice de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social, à signer ladite convention et tout autre document pertinent pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, ainsi que pour s'assurer du respect des conditions précitées et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

20.09 1152586004

CA15 210236

Octroyer un contrat à *Aménagement De Sousa* pour l'aménagement d'un sentier piétonnier le long des berges de l'arrondissement de Verdun (terre ferme) - Dépense totale de 197 395,40 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public S15-018 (8 soumissionnaires). (1153461040)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

1. D'autoriser une dépense de 197 395,40 \$, contingences, incidences et taxes incluses, afin d'octroyer un contrat pour l'aménagement d'un sentier piétonnier le long des berges de l'arrondissement de Verdun (terre ferme);
2. D'octroyer le contrat à la firme *Aménagement De Sousa*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S15-018 (8 soumissionnaires);
3. D'approuver le versement d'une somme de 197 395,40 \$, contingences, incidences et taxes incluses, à la firme *Aménagement De Sousa* (F 338030), pour la réalisation de ces travaux selon les termes du contrat;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant;
5. Le tout conditionnellement à l'obtention des autorisations requises du gouvernement du Québec, le cas échéant.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, les conseillères Manon Gauthier et Marie-Andrée Mauger, les conseillers Sterling Downey et Pierre L'Heureux

Vote contre: le conseiller Luc Gagnon

20.10 1153461040

CA15 210237

Dépôt pour information, par la Division des ressources financières, des rapports budgétaires pour les périodes du 1^{er} janvier au 26 juin 2015 et du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015. (1150774019)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes du 1^{er} janvier au 26 juin 2015 et du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015, tels que produits par la Division des ressources financières.

30.01 1150774019

CA15 210238

Dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour les périodes de juin et juillet 2015. (1150774023)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt pour information des virements de crédit du budget de fonctionnement, pour les périodes de juin et juillet 2015.

30.02 1150774023

CA15 210239

Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour les périodes de juin et juillet 2015. (1150774022)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande, pour les périodes de juin et juillet 2015.

30.03 1150774022

CA15 210240

Approuver le protocole d'entente à intervenir avec le *Club de Patinage artistique de Verdun*, et ce, pour une durée de 2 ans, débutant le 1^{er} août 2015 et se terminant le 31 juillet 2017. (1155114006)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver, tel que présenté, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le *Club de patinage artistique de Verdun* précisant les termes et conditions des services accordés au club dont notamment l'attribution des heures de glace à l'*Auditorium de Verdun* et à l'*Aréna Denis-Savard* et ce, pour une durée de 2 ans, débutant le 1^{er} août 2015 et se terminant le 31 juillet 2017, afin de couvrir les saisons 2015-2016 et 2016-2017;
2. DE mandater le chef de division des sports, des loisirs et du développement social, madame Marlène Gagnon, à signer ledit protocole.

30.04 1155114006

CA15 210241

Approuver le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du hockey mineur de Verdun, et ce, pour une durée de deux ans, débutant le 1^{er} août 2015 et se terminant le 31 juillet 2017. (1155114005)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'approuver, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et l'Association du hockey mineur de Verdun précisant les termes et conditions des services accordés à l'association dont notamment l'attribution des heures de glace à l'Auditorium de Verdun et à l'Aréna Denis-Savard, et ce, pour une durée de 2 ans débutant le 1^{er} août 2015 et se terminant le 31 juillet 2017, afin de couvrir les saisons 2015-2016 et 2016-2017;
2. DE mandater le chef de division des sports, des loisirs et du développement social, madame Marlène Gagnon, à signer ledit protocole.

30.05 1155114005

CA15 210242

Autoriser le transfert de la responsabilité et la propriété du réseau souterrain de l'arrondissement de Verdun à la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), pour la somme d'un dollar (1 \$). (1153461041)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser le transfert de la responsabilité et la propriété du réseau souterrain de l'arrondissement de Verdun à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour la somme d'un dollar (1 \$);
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant;
3. Le tout conditionnellement à l'obtention de l'approbation du conseil d'administration de la CSEM.

30.06 1153461041

CA15 210243

Autoriser la vente aux enchères des biens laissés sur la voie publique, et ce pour des évictions ayant eu lieu entre le 31 mars 2015 et le 15 juillet 2015. (1156960002)

ATTENDU QUE nous aurons en entreposage des biens non réclamés et abandonnés depuis plus de soixante (60) jours, à la date prévue de la tenue de la vente aux enchères;

ATTENDU QUE le Code civil et la Charte de la Ville permettent que des biens non réclamés et abandonnés en notre possession depuis plus de soixante (60) jours soient vendus aux enchères;

ATTENDU QUE le conseil municipal, à son assemblée de septembre 2003, a adopté la résolution numéro CM03 0761 déléguant aux conseils d'arrondissement le pouvoir de se départir des biens laissés ou oubliés sur la voie publique, lesquels sont en leur possession depuis plus de soixante (60) jours.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser la vente aux enchères, laquelle se tiendra le ou vers le 24 septembre 2015, des biens laissés sur la voie publique et abandonnés à la suite des évictions ayant eu lieu aux endroits suivants:

Adresse d'éviction	Date d'éviction
4235, rue de Verdun	31 mars 2015
301, chemin du Club-Marin, unité 04-05	15 avril 2015
541, rue Strathmore	28 avril 2015
82, 3e Avenue	25 mai 2015
4035, rue Lanouette, unité 4	13 mai 2015
70, 5 ^e Avenue	27 mai 2015
492, 3 ^e Avenue	28 mai 2015
4035, rue Lanouette, unité 15	1 ^{er} juin 2015
665, rue Woodland	3 juin 2015
311, rue Galt	10 juin 2015
55, rue Berlioz, unité 301	15 juillet 2015

2. ET de retenir les services de Monsieur Marcel Sabourin, huissier, afin de procéder à la vente aux enchères.

30.07 1156960002

CA15 210244

Autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2015, dans le cadre de la planification du projet de plage à Verdun, à titre de legs dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal. (1156811009)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. D'autoriser l'appropriation d'un montant de 100 000 \$ du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2014, afin d'engager les dépenses prévues en 2015, dans le cadre de la planification du projet de Plage en l'arrondissement de Verdun, à titre de legs relativement au 375^e anniversaire de Montréal;
2. D'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour les services professionnels visant à l'élaboration du concept, la préparation des plans et devis et de l'estimation budgétaire;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

30.08 1156811009

CA15 210245

Réserver une somme de 50 000 \$ dans le cadre d'octroi de mandats externes relativement aux rénovations majeures de l'*Auditorium de Verdun* et de l'*Aréna Denis-Savard* et autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement à cette fin. (1154637011)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. DE réserver une somme de 50 000 \$ dans le cadre d'octroi de mandats externes relativement aux rénovations majeures de l'*Auditorium de Verdun* et de l'*Aréna Denis-Savard*;
2. D'autoriser une affectation du surplus accumulé de l'arrondissement à cette fin;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant;
4. DE mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'octroyer des contrats pour les services professionnels externes requis à la mise en œuvre du volet événementiel de l'*Auditorium de Verdun* et de l'*Aréna Denis-Savard*.

30.09 1154637011

CA15 210246

Accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de la Direction des transports, de gérer et de réaliser le programme de mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium haute pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale, telle qu'elle est définie dans le règlement 02-003. (1153461043)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de la Direction des transports, de gérer et de réaliser le programme de *mise à niveau de l'éclairage des rues* (projet 59028) visant la conversion du Sodium haute pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale, telle qu'elle est définie dans le règlement 02-003.

30.10 1153461043

CA15 210247

Autoriser l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2015, dans le cadre de la réalisation de travaux au 3617, rue Wellington. (1156811010)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ du surplus accumulé non affecté afin d'engager les dépenses prévues en 2015, dans le cadre de la réalisation de travaux au 3617, rue Wellington.

30.11 1156811010

CA15 210248

Déposer le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun et la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus entre le 25 septembre 2014 et le 7 août 2015, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus avec un même cocontractant, pour la même période lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. (1150774020)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. DE prendre acte du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Verdun;
2. DE décréter que ledit rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement;
3. DE déposer la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$, conclus entre le 25 septembre 2014 et le 7 août 2015, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, conclus avec un même cocontractant, pour la même période, lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

30.12 1150774020

CA15 210249

Offrir au Service des infrastructures de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout, de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau routier artériel et ce, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR). (1153461042)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'offrir au Service des infrastructures de la voirie et des transports, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, que l'Arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc, de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs des rues mentionnées au présent sommaire et faisant partie du réseau routier artériel et ce, dans le cadre du programme de réfection routière (PRR).

30.13 1153461042

CA15 210250

Demande de dérogation mineure pour obtenir un espace de stationnement en façade, suite à l'agrandissement du bâtiment sis au 1406, rue Clemenceau. (1152959009)

La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande d'autorisation.

Une personne demande à se faire entendre et est entendue.

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder la dérogation mineure visant à permettre que l'espace de stationnement soit situé en façade du bâtiment sis au 1406, rue Clemenceau, que cet espace ait une profondeur moindre que le minimum exigé et que le revêtement soit fait de pavé alvéolé plutôt que d'asphalte ou de béton, tels que le prescrivent les articles 89, 91 et 97 du Règlement de zonage 1700, aux conditions suivantes :

- que l'espace de stationnement ait une profondeur de 5,25 m (donc que la bande de plantation ne soit pas réalisée entre la façade et l'espace de stationnement);
- qu'une plantation d'arbustes soit réalisée de part et d'autre de l'espace de stationnement;
- que la largeur de l'espace de stationnement soit d'au plus 3,50 m;
- que le pavé alvéolé, Ecoraster ou l'équivalent, ait une profondeur de 50 mm et que les alvéoles soient comblées par un couvert végétal.

40.01 1152959009

CA15 210251

Demande de dérogation mineure pour un empiètement dans la marge arrière, pour l'agrandissement projeté du bâtiment sis au 1133, 2^e Avenue. (1152959010)

La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande d'autorisation.

Personne ne demande à se faire entendre.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET RÉSOLU :

D'accorder la dérogation mineure à la grille des usages et des normes H01-82, afin de permettre un empiètement de 0,46 m dans la marge arrière, pour l'agrandissement projeté à l'arrière du bâtiment sis au 1133, 2^e Avenue.

VOTE

Votent en faveur: le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, le conseiller Pierre L'Heureux

Votent contre: la conseillère Marie-Andrée Mauger, les conseillers Sterling Downey et Luc Gagnon

40.02 1152959010

CA15 210252

Demande de dérogation mineure pour l'installation d'un équipement détaché en cour avant (campanile), pour le bâtiment religieux sis au 286, rue Elgar. (1152959011)

La secrétaire d'arrondissement invite les personnes présentes dans la salle à s'exprimer sur cette demande d'autorisation.

Personne ne demande à se faire entendre.

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'accorder la dérogation mineure à l'article 85 du Règlement de zonage n° 1700, afin de permettre l'installation d'un équipement détaché (campanile) en cour avant du bâtiment sis au 286, rue Elgar (Église Marguerite-Bourgeoys), à la condition qu'un aménagement paysager ou que l'ajout d'une œuvre d'art vienne agrémenter la base des structures, tout en agissant comme barrière aux graffitis.

40.03 1152959011

CA15 210253

Demande d'approbation par plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) d'agrandissement, afin de permettre l'ajout de constructions hors toit au bâtiment situé au 900, rue Moffat. (1153203010)

Considérant la très grande homogénéité de cette partie du tronçon de la rue Moffat;

Considérant la qualité architecturale du bâtiment ainsi que de l'ensemble des bâtiments dont il fait partie, qui est unique dans l'arrondissement;

Considérant que l'ensemble des travaux qui font l'objet de la demande de permis dénature le caractère architectural du bâtiment et nuit à l'ensemble dont il fait partie;

Il est proposé par la conseillère Manon Gauthier

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE refuser, conformément à la sous-section 16 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage n° 1700 de l'arrondissement de Verdun et suite à l'avis défavorable du Comité consultatif d'urbanisme, les plans et les élévations, pages 4 à 7 et 11 à 13, incorporés au cahier de présentation, préparés par la firme Ædifica, datés du 7 juillet 2015 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) le 17 août 2015,

accompagnant la demande de permis pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 900, rue Moffat.

40.04 1153203010

CA15 210254

Second projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages, situé au 46, Place du Commerce (lot à créer). (1155291015)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Pierre L'Heureux

ET RÉSOLU :

D'adopter, tel que soumis, le second projet de résolution approuvant le projet particulier visant la construction d'un bâtiment commercial de 2 étages abritant un commerce de restauration, situé au 46, Place du Commerce (lot à créer).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot à créer et liséré de rouge illustré à l'annexe A en pièce jointe du présent sommaire.

SECTION II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial de 2 étages sont autorisées, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux articles 85, 99, 126, 156, 157, 158, 159, 160, 160.1, 163, 260, 262, 265.1 et 270.6 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700). Le projet ne sera pas soumis à la procédure de PIIA prévue à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, au montant de 50 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la construction du bâtiment visé par la présente résolution soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, la garantie pourra être réalisée.

SECTION IV

CONDITIONS LIÉES À LA CONSTRUCTION

5. Le toit du bâtiment doit être plat et son revêtement de couleur claire permettant de réfléchir la chaleur.

6. Les matériaux suivants sont autorisés :

- a) pour le revêtement des murs extérieurs, la brique d'argile, le mur rideau, le bois teint ou peint et le métal peint;
- b) pour les coursives et les garde-corps, le fer forgé, l'aluminium soudé et l'acier galvanisé.

7. Une marquise ou une toiture doit respecter une distance horizontale minimale de 0,30 m par rapport à toute limite de terrain.

8. Un seul escalier extérieur menant au 2^e étage est autorisé.

9. Une fenêtre et une porte peuvent comporter une imposte ou une partie fixe.

10. La voie de circulation véhiculaire menant au service à l'auto doit comporter une signalisation indiquant le sens unique. Le sens de la circulation doit être indiqué par un minimum de 2 affiches directionnelles sur muret ou poteau et de 2 flèches peintes sur le revêtement de la voie de circulation.

11. La demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager traitant des superficies libres de l'ensemble du terrain, incluant, la voie de service à l'auto, les terrasses et les accès piétonniers.

Le plan d'aménagement paysager doit prévoir, pour l'ensemble de l'emplacement, le nombre, la variété et la dimension des arbres ou arbustes devant être plantés sur le site.

12. Les végétaux mentionnés à l'article 11 doivent être maintenus en bon état et remplacés au besoin. Le cas échéant, un végétal doit être remplacé par un autre de même essence ou par un végétal d'une essence équivalente.

La plantation d'un frêne est interdite.

SECTION V

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

SOUS-SECTION I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13. Préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018), les travaux suivants doivent être soumis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale en vertu de la présente section :

- 1° une construction, incluant l'aménagement paysager;
- 2° un agrandissement;
- 3° une modification à l'apparence extérieure du bâtiment;
- 4° une modification à son implantation.

Les objectifs et critères de la présente section s'appliquent aux fins de la délivrance des permis ou certificats mentionnés au premier alinéa.

SOUS-SECTION 2

OBJECTIFS

14. Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° assurer la construction d'un bâtiment de qualité architecturale supérieure et durable;
- 2° favoriser la construction d'un bâtiment présentant une architecture contemporaine dans le contexte de l'Île des Sœurs;
- 3° concevoir un aménagement paysager de qualité et réduire les impacts du projet sur l'effet d'îlots de chaleur urbains;
- 4° construire un bâtiment mettant de l'avant les principes du développement durable;
- 5° prévoir une circulation fluide et sécuritaire transitant par le service à l'auto.

SOUS-SECTION 3

CRITÈRES

15. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° favoriser une architecture contemporaine animée d'une simplicité dans le choix de la volumétrie et des matériaux de revêtement;
- 2° l'implantation du bâtiment doit tendre à se conformer au plan de l'annexe B;

- 3° les élévations de la façade et du mur arrière du bâtiment doivent être similaires aux plans de l'annexe B;
- 4° favoriser l'intégration architecturale de l'escalier extérieur dans le volume proposé, incluant la toiture du bâtiment;
- 5° la brique utilisée doit tendre à se conformer à la brique d'argile noire de Belden;
- 6° souligner la présence de l'entrée principale du bâtiment par la volumétrie, le revêtement extérieur, le traitement des saillies et l'aménagement du terrain;
- 7° favoriser la percolation de l'eau dans le sol par l'aménagement d'un bassin de filtration et de rétention des eaux pluviales;
- 8° maximiser les plantations sur les espaces libres du terrain, notamment les arbres;
- 9° favoriser l'aménagement paysager afin de constituer un écran visuel en vue de l'implantation au sol des équipements de climatisation;
- 10° pour un usage de restauration, proposer une implantation de la terrasse commerciale en cour avant afin de favoriser l'animation de la rue;
- 11° favoriser un emplacement distinct et minimisant l'impact visuel pour le dépôt des bacs de collectes des matières résiduelles et recyclables;
- 12° favoriser un emplacement de la voie de service à l'auto minimisant l'impact sur la voie de circulation publique;
- 13° prévoir une signalisation simple et efficace indiquant clairement le sens unique de la voie de circulation menant au service à l'auto;
- 14° favoriser un minimum de 8 places pour véhicules automobiles dans la file d'attente de la voie de circulation menant au service à l'auto.

SECTION VI

DÉLAI DE RÉALISATION

16. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Annexe A

Plan du projet d'opération cadastrale du terrain préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, estampillé en date du 3 juin 2015 par la Division de l'urbanisme.

Annexe B

Plans et élévations du bâtiment, pages 4, 5, 7 et 8, préparés le 20 mai 2015 par la firme d'architecture Aedifica, et estampillés en date du 11 juin 2015 par la Division de l'urbanisme.

VOTE

Votent en faveur : le maire Jean-François Parenteau, la conseillère Manon Gauthier, les conseillers Luc Gagnon et Pierre L'Heureux

Votent contre : le conseiller Sterling Downey, la conseillère Marie-Andrée Mauger

40.05 1155291015

CA15 210255

Édicter une ordonnance relative à la tenue d'un événement privé extérieur au 5000, rue Wellington (Vidéotron). (1152959012)

Il est proposé par le conseiller Luc Gagnon

appuyé par le conseiller Sterling Downey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter l'ordonnance nécessaire pour l'événement au 5000, rue Wellington (Vidéotron) - *Tournoi organisé dans le cadre du lancement du jeu vidéo NHL 16*, le 14 septembre 2015, sous des chapiteaux érigés dans le stationnement, entre 18 h et 23 h, en vertu du Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

40.06 1152959012

CA15 210256

Octroyer des subventions, sous forme de gratuité d'une valeur estimée à 20 207,53 \$, pour les services et équipements requis lors des événements mentionnés au sommaire / Approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement / Recommander une dérogation quant à la tarification et la durée d'utilisation dans le cadre de certains événements / Édicter les ordonnances nécessaires, selon le cas, relatives à la tenue de divers événements publics extérieurs. (1154637010)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

ÉVÉNEMENT / ORGANISATEUR	LIEU	DATE ET HEURE (ordonnance)
1) Festival Quartiers Danses 2015 - 13 ^e édition	Rue Wellington, entre les rues Galt et de l'Église	Le samedi 12 septembre 2015, de 11 h 30 à 17 h 30
2) Fête de fin de saison de soccer - Association du soccer mineur de Verdun - zone Île-des-Soeurs	Parc Adrien-D.-Archambault situé sur le boulevard de la Forêt	Le samedi 12 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30 (en cas de pluie, remis au dimanche 13 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30)
3) Fête de fin de saison de soccer - Association du soccer mineur de Verdun - zone Verdun	Parc Beurling situé au 6001, rue Beurling	Le samedi 12 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30 (en cas de pluie, remis au dimanche 13 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30)
4) Fête de la rentrée scolaire 2015 - Toujours ensemble	Parc Willibrord, situé sur la rue Willibrord	Le vendredi 18 septembre 2015, de 17 h à 21 h
5) Parking Day 2015 - Maison de l'environnement, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal)	Devant l'Église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs située au 4155, rue Wellington	Le vendredi 18 septembre 2015, de 11 h à 19 h
6) Points de livraison des paniers biologiques – Équiterre		
Ferme La Bourrasque	Parc du Souvenir situé sur la rue de Verdun	Tous les jeudis, du 18 juin au 29 octobre 2015, de 16 h à 17 h
Les potagers des nues mains	Place publique située au 5955, rue Bannantyne	tous les mercredis, du 10 juin au 21 octobre 2015 15 h 30 à 19 h
Le potager André Samson	La Station, située au 201, rue Berlioz	tous les jeudis, du 17 juin au 4 novembre 2015 19 h à 20 h
7) Zumba - Énergie cardio	Serres municipales, situées au	jeudi 10 septembre 2015

	7000, boulevard LaSalle	17 h 30 à 21 h 30
8) 100e anniversaire de la Société d'horticulture de Verdun	Serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	dimanche 27 septembre 2015 8 h à 16 h
9) Journée nationale de la pédiatrie sociale en communauté - Guignolée - Centre de la pédiatrie sociale en communauté de Verdun, Les petits renards	a) 456, rue Caisse, intersection des rues Caisse et Evelyn b) intersection du boulevard LaSalle et de la rue de l'Église c) station de métro de l'Église, intersection des rues Wellington et Galt d) station de métro Verdun, intersection des rues de Verdun et Willibrord e) station de métro LaSalle, intersection de la rue Caisse et du boulevard LaSalle f) intersection des rues Joseph et Henri-Duhamel g) intersection du boulevard Champlain et de la rue de l'Église h) devant le centre commercial Le Village, situé au 42, place du Commerce i) devant le centre commercial Le Campanile, situé au 38, place du Commerce j) intersection des rues Bannantyne et Desmarchais k) intersection des rues Henri-Duhamel et Wellington	samedi 12 décembre 2015 9 h à 16 h
10) Drapeaux de la paix - Action prévention Verdun	Parc du Souvenir, situé sur la rue de Verdun	Dévoilement: Vendredi 2 octobre 2015 14 h à 19 h (en cas de pluie et/ou journée pédagogique remis au lundi 5 octobre 2015, de 14 h à 19 h) Exposition des drapeaux: 18 septembre au 6 octobre 2015, inclusivement
11) Épluchette de blé d'Inde - Projet P.A.L.	Parc Duquette, situé au 900, rue Dupuis	vendredi 4 septembre 2015 9 h à 16 h (en cas de pluie, remis au jeudi 10 septembre 2015, de 9 h à 16 h)
12) Collecte de fonds L'Ancre des jeunes - SDC Wellington	Stationnement Ethel, entre les rues Régina et Strathmore	jeudi 1er octobre 2015 de 9 h à 22 h
13) Spectacle musical Journées de la culture - SDC Wellington	Stationnement Ethel, entre les rues Régina et Strathmore	samedi 26 septembre 2015 de 9 h à 23 h
14) Marché public de L'Île-des-Soeurs Installation d'un conteneur	La Station, située au 201, rue Berlioz	du 9 août au 4 octobre inclusivement
15) Kermesse - Action prévention Verdun	La Station, située au 201, rue Berlioz	samedi 22 août 2015 de 11 h à 17 h
16) Programmation des événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Verdun		
Jazz autour de Brubeck	Au piano public, devant le centre communautaire Elgar, situé au 260, rue Elgar	Le jeudi 17 septembre 2015 de 18 à 21 h

Concert éducatif de l'Orchestre à vents de Verdun	Sous le toit rouge, berges de Verdun, à proximité du parc Quai-de-la Tortue, à l'intersection du boulevard LaSalle et de la rue Godin	Le samedi 26 septembre 2015 13 h à 16 h 30
Des airs de cinéma	au piano public, devant le centre communautaire Elgar, situé au 260, rue Elgar	dimanche 27 septembre 2015 14 h à 17 h
17) Lancement Réseau affaires Verdun - Réseau affaires Verdun	salle du conseil, située au 4555, rue de Verdun, salle 205	mardi 25 août 2015 15 h à 21 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA14 210007) et son annexe A;
- Règlement RCA06 210012-4 modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin.

40.07 1154637010

CA15 210257

Adoption du second projet de règlement - Règlement 1700-104 (1152959008)

SOU MIS **second projet** du Règlement de zonage 1700-104 modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier les limites des zones « parc » du secteur de la Pointe-Nord du quartier de l'Île-des-Sœurs, afin que leurs limites reflètent la réalité cadastrale.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le **second projet** du Règlement de zonage 1700-104 soit adopté tel que présenté.

43.01 1152959008

CA15 210258

Retrait de l'avis de motion - Règlement RCA15 210002 autorisant un emprunt de 17 023 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'Aréna Denis-Savard ainsi que la construction d'un centre aquatique en l'arrondissement de Verdun. (1153461022)

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE retirer l'avis de motion relatif au Règlement autorisant un emprunt de 17 023 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun, de l'Aréna Denis-Savard ainsi que le projet de construction d'un centre aquatique en l'arrondissement de Verdun.

48.01 1153461022

CA15 210259

Adoption - Règlement de lotissement 1751-3 (1152753001)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Andrée Mauger lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 7 juillet 2015, résolution CA15 210214, le règlement 1751-3 amendant le règlement de lotissement 1751.

Ledit règlement vise à modifier l'article 12 afin de désigner le directeur de la Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal à titre d'officier responsable de l'administration et de l'application du règlement.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement 1751-3 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.02 1152753001

CA15 210260

Adoption - Règlement RCA15 210004 autorisant un emprunt de 9 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière, incluant pavage, trottoirs, éclairage, signalisation routière et mobilier urbain. (1150774018)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Eve Brunet lors de la séance du conseil tenue le 7 juillet 2015, résolution CA15 210213, le « Règlement RCA15 210004 autorisant un emprunt de 9 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière, incluant pavage, trottoirs, éclairage, signalisation routière et mobilier urbain. » est soumis.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le règlement RCA15 210004 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.03 1150774018

CA15 210261

Adoption - Règlement de zonage 1700-101 (1152959006)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Eve Brunet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 2 juin 2015, résolution CA15 210164, le Règlement de zonage 1700-101 est soumis.

Ledit règlement modifie le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Autoriser de nouveaux usages ainsi qu'à créer une zone parc pour un terrain aménagé tel quel.

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement de zonage 1700-101 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.04 1152959006

CA15 210262

Adoption - Règlement de zonage 1700-103 (1155291014)

Pour faire suite à l'avis de motion donné par la conseillère Marie-Eve Brunet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 2 juin 2015, résolution CA15 210166, le Règlement de zonage 1700-103 est soumis.

Ledit règlement modifie le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

- Modifier les grilles des usages et normes de la zone H02-11 afin d'augmenter le coefficient d'occupation au sol (c.o.s.) maximal pour l'usage h.1 de la classe Habitation, soit des bâtiments familiaux. »

Il est proposé par le conseiller Pierre L'Heureux

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Règlement de zonage 1700-103 soit adopté tel que présenté, tous les membres du conseil déclarant l'avoir lu et renonçant à sa lecture.

48.05 1155291014

CA15 210263

Rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2015. (1156704003)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par le conseiller Luc Gagnon

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De déposer le rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires par le conseil d'arrondissement concernant les mouvements de personnel à l'arrondissement de Verdun, pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2015.

50.01 1156704003

CA15 210264

Dépôt au directeur du Service de l'eau du rapport 2014 relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'eau (11-010). (1156960004)

Il est proposé par la conseillère Marie-Andrée Mauger

appuyé par la conseillère Manon Gauthier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'accepter le dépôt du rapport 2014 relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010);
- QUE le présent rapport soit acheminé au Conseil municipal pour dépôt auprès de la directrice du Service de l'eau.

60.01 1156960004

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période de questions est tenue concernant les sujets à l'ordre du jour. Quatre personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

70.01

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par Le maire Jean-François Parenteau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 22 h 08.

70.02

JEAN-FRANÇOIS PARENTEAU
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

CAROLINE FISETTE
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT